

From: [Commission politique CAQ](#)
To: info@polysesouvient.ca
Subject: CAQ
Date: 26 septembre 2018 17:15:19

Madame,

Votre question touchait à la possession privée de certaines armes semi-automatiques que vous décrivez comme des versions civiles d'armes militaires. Il est possible de posséder légalement des armes semi-automatiques à des fins récréatives. Selon notre compréhension des règles en vigueur, les armes d'assaut sont par définition des armes automatiques.

Le gouvernement fédéral est présentement à réviser la codification des armes. Nous réitérons notre intention de collaborer avec le gouvernement fédéral dans ses travaux, afin d'améliorer la sécurité du public.

Par ailleurs, nous sommes conscients que la vente de certains accessoires, comme des chargeurs, de même l'utilisation qui peut ensuite en être faite, engendrent d'importants défis de sécurité. Un gouvernement de la CAQ entend se pencher sur cette problématique, en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Nos salutations distinguées,

L'équipe de la CAQ

Commission politique

Tél. : 514 800-6000

Sans frais : 1 866 416-2960

commissionpolitique@lacaq.net

